

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 6 septembre 2016

Présidence: Arthur Petit

Ouverture: 20h00

Appel: 48 membres présents, 6 membres excusés, 1 membre non excusé

Le quorum est atteint: 87%

Excusés	
	Olivier Paley
	Véronique Perrelet
	Cécile Rod
	Catherine Safi
	Romain Savelli
	Francine Truc-Brenneisen
Non Excusé	
	Carmelo Nicolo

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 21 juin 2016.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité:
 - Communiqué N° 1
4. Dépôt de préavis 2016-2021 :
 - N° 1. «Dépenses imprévisibles et exceptionnelles; comptes d'attente pour frais d'étude; placement de capitaux; autorisations générales» – transmis à la CoFin.
 - N° 2. Octroi de servitudes passives sur des propriétés privées communales – Autorisation générale : transmis à la CPU.
 - N° 3. «Acquisition et aliénation d'immeubles; acquisition et participation dans des sociétés commerciales; autorisations générales» - transmis à la CoFin.
 - N° 4. «Autorisation générale de plaider» – transmis à la Cofin.
 - N° 5. Amendements au Règlement du Conseil communal – Nomination de la commission: 1^{er} membre rose-vert, rapporteur PLR.
 - N° 6. Arrêté d'imposition pour l'année 2017 – transmis à la Cofin.
5. Associations intercommunales.
6. Divers et propositions individuelles.



Le président, en ouverture de séance, procède à l'assermentation de 3 membres, MM. Buvelot, Pelichet et Founou, souhaite une chaleureuse bienvenue à chacun et fait voter l'ordre du jour modifié au point 1 (Procès-verbal du 21 juin et non pas du 14 juin). L'ordre du jour modifié est accepté à la majorité.

1. Procès-verbal de la séance du 21 juin 2016.

Le procès-verbal est accepté tel que présenté à la majorité.

2. Communications de la Présidente.

Le Président procède à la lecture de la lettre de M. Seewer relative à la place d'amarrage occupée par son bateau dont les taxes seront fortement augmentées.

Il rappelle également la sortie récréative des conseillers du 10 septembre.

Il termine par la mention de la lettre de démission du syndic M. Goël, adressée au Conseil et à la Municipalité, lettre largement reproduite dans la presse dont les conseillers ont certainement déjà pris connaissance.

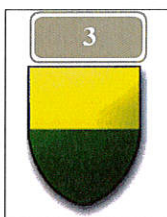
3. Communications de la Municipalité.

Mme Choulat Pugnale informe que les travaux du port débiteront le 3 octobre. Une séance d'information a été organisée à ce sujet le 30 août, lors de laquelle il a été fait mention des parkings à disposition, des plannings avant et pendant les travaux ainsi que de la tarification 2017. De nombreuses questions ont été posées et il n'y aura aucune dérogation de classe quant au dépassement des dimensions des bateaux, ne serait-ce que d'un centimètre. D'ailleurs, à la fin de la séance tous les participants semblaient satisfaits. La présentation faite à cette occasion est disponible sur le site internet de la commune. Elle donne rendez-vous à chacun le 1^{er} juillet 2017 pour l'inauguration du nouveau port.

M. Echenard vient sur le sujet des pluies torrentielles qui se sont abattues sur Rolle le 22 juillet dernier, pluies qu'un passant a filmé depuis la Grand Rue inondée. Après avoir visionné cette vidéo, M. Echenard a fait appel au Bureau d'ingénieurs hydrauliciens Ribl SA qui a contribué à la réalisation de la Grand Rue afin d'avoir quelques explications pour savoir si on avait fait juste ou faux... Ce jour-là 60 ml d'eau sont tombés en 24 heures, mais en l'espace d'une heure, il est tombé 44 ml d'eau. Cela correspond à un débit de 122 litres secondes à l'hectare, et sur les 10 minutes les plus denses, il s'agit de 228 litres secondes à l'hectare; le temps de retour d'un tel épisode de pluie en une heure est évalué à 50 ans. A noter qu'à Perroy un tiers d'eau en plus qu'à Rolle est tombé, et à Mont-sur-Rolle 2 fois moins d'eau qu'à Perroy. La question de savoir si les nouveaux ouvrages suffisent à absorber une telle quantité d'eau a été posée, et il se trouve que le réseau d'évacuation de la Grand Rue a été dimensionné pour un temps de retour de 10 ans, ce qui correspond à une intensité maximale de 110 mm/h sur 10 minutes, soit 1.34 fois les 82 mm/h observés ce jour-là. La sollicitation du réseau était très forte mais dans les limites de sa capacité (aux $\frac{3}{4}$). Le dévers en creux central de la Grand Rue est judicieux puisque l'eau s'éloigne des bâtiments, même si l'effet visuel peut préoccuper l'usager. A noter que certains véhicules roulaient trop rapidement en fonction des conditions ce jour-là et projetaient des masses d'eau sur les trottoirs. Par ailleurs l'auteur de la vidéo a reconnu que quelques minutes après la fin de l'épisode de pluie torrentielle, l'eau s'était totalement évacuée de la Grand Rue. En conclusion, les travaux de la Grand Rue ont été faits en bonne et due forme.

4. Dépôt de préavis 2016-2021:

N° 1. Dépenses imprévisibles et exceptionnelles; comptes d'attente pour frais d'étude; placement de capitaux; autorisations générales.
Transmis à la CoFin.



N° 2. Octroi de servitudes passives sur des propriétés privées communales – Autorisation générale.
Transmis à la CPU.

N° 3. Acquisition et aliénation d'immeubles; acquisition et participation dans des sociétés commerciales; autorisations générales.
Transmis à la CoFin.

N° 4. Autorisation générale de plaider.
Transmis à la Cofin.

N° 5. Amendements au Règlement du Conseil communal.
Nomination de la commission: Présidente : Valérie Schlup Mantzouranis; Rapporteur: Christian Hay; Membres: Mmes Lucette Schmutz, Jasmine Menamkat, Pascale Vollenweider, Laurence Bermejo Dubois, M. Thomas Rigolet.
La composition de cette commission est acceptée à l'unanimité.

N° 6. Arrêté d'imposition pour l'année 2017.
Transmis à la Cofin.

5. Associations intercommunales

M. Schatzmann signale que la séance d'assermentations de la nouvelle association ENJEU aura lieu le 14 septembre à Mont-sur-Rolle.

6. Propositions individuelles et divers.

Mme Schmutz, en référence aux communications de la Municipalité, a été touchée de l'hommage rendu à M. Bernard Dubois, décédé le 30 juin 2016, et dresse son éloge. Elle relève également les bons résultats obtenus par les apprentis de l'administration communale ainsi que l'obtention du Certificat de spécialiste en office de la population/contrôle des habitants par l'huissier, M. Stefan Garrido, ce dernier étant chaleureusement applaudi.

Mme Weber Mayerat souhaite que la Ville de Rolle se prononce contre l'exploitation des gisements dans le Léman et contre tous les nouveaux forages exploratoires d'hydrocarbures dans le canton de Vaud, ceci afin de préserver notre réserve d'eau potable et de ne pas augmenter les émissions de gaz à effet de serre. Le gisement sous le lac Léman à Noville n'est pas un gisement de gaz conventionnel; son exploitation est particulièrement dangereuse pour l'environnement car elle nécessite, comme pour le gaz de schiste, l'utilisation de la fracturation hydraulique. Les risques de pollution de l'eau, de l'air et des sols et le risque sismique dans la région lémanique ne sont pas négligeables. L'entreprise Petrosvibri qui a entrepris en 2010 le forage de Noville se trouve en majorité en mains de collectivités publiques. A son conseil d'administration se trouvent des représentants de l'administration de Lausanne et des Services industriels de Genève. Déjà 35 millions ont été investis dans le forage exploratoire. A noter que la loi sur les sous-sols est cantonale.

Elle aimerait que la Ville de Rolle soutienne et promeuve la monnaie locale alternative «Le Léman» afin de vivifier les échanges de proximité et l'économie locale.

Et enfin elle encourage la Municipalité à mettre sur pied une maison des associations dans l'ancien local de la bibliothèque.

M. Théodore informe que la Municipalité de Rolle, ainsi que d'autres communes vaudoises, a été approchée par les initiants de l'initiative «pour une économie verte» afin que celle-ci contribue à la campagne par des témoignages sur ses succès tels que le label «Cité de l'énergie» ou sur la déchetterie, et il demande quelle est la suite que la Municipalité a donné à leur requête et quelles ont été les raisons qui ont motivé leur décision.





Mme Tecon répond que l'été fut extrêmement occupé, que les urgences ont été suivies. En ce qui concerne le domaine de l'énergie c'est depuis une dizaine de jours que le travail a repris et qu'une commission nommée par la Municipalité comprenant des conseillers communaux et des personnes extérieures va être nommée.

Mme Petitpierre remercie l'ancienne et la nouvelle Municipalité pour tout le temps consacré à la commune de Rolle, et déplore la perte du Syndic qui afflige tous les conseillers, quel que soit leur parti. Elle propose que les jetons de présence de la présente séance soient destinés à l'achat d'un cadeau pour M. Goël. Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

Mme Weber Mayerat aimerait recevoir ce soir des réponses aux points qu'elle vient de soulever.

M. Haldimann lui répond qu'en ce qui concerne la Maison des associations, ainsi que stipulé dans le communiqué de la Municipalité, elle est cours d'étude. Il reviendra sur ce sujet lorsqu'il aura de la matière à communiquer.

Mme Tecon demande à Mme Weber Mayerat de présenter ses demandes par écrit à la Municipalité afin qu'une réflexion approfondie puisse être menée.

Mme Weber Mayerat complète son intervention en expliquant qu'elle a assisté il y a 3 ans à une soirée d'information-débat organisée par la commune de Chêne-Bourg sur requête du Conseil communal, ayant pour thème le gaz de schiste et son exploitation dans le canton et les environs. Elle pense que beaucoup de conseillers ou d'habitants rollois ne savent pas quelle en est la dangerosité ou ne savent pas ce qui se trame, et il serait très utile de pouvoir trouver des intervenants pour mener un débat contradictoire permettant de réfléchir à ce qui se passe sous nos pieds, sachant que nos eaux risquent d'être définitivement souillées. Il est fondamental de pouvoir s'informer et réfléchir.

Mme Tecon ne met pas en doute le sérieux des inquiétudes de Mme Weber Mayerat mais a besoin de temps d'étude pour y réfléchir et revenir devant le Conseil communal.

Elle reprend le sujet de la lettre du Syndic qui n'a pas été lue par le Président, ce qu'elle déplore car il l'avait écrite à l'attention du Conseil et il était pour lui vraiment très important que ses mots soient entendus par chaque conseiller. Il est vrai que le secrétaire municipal a repris des extraits de cette lettre pour en faire un communiqué de presse, option choisie par la Municipalité, mais qui n'empêchait pas de procéder à sa lecture. Effectivement, le Syndic s'est posé des questions depuis le début de son absence, et avait une motivation incroyable pour reprendre ses fonctions à la Municipalité; d'un autre côté, les semaines passant, il s'est rendu compte que cela lui imposait une énorme pression en termes de dates et de délais. L'incertitude faisait que les relations entre lui-même et les conseillers étaient un peu compliquées, et le jour où il a décidé de ne pas revenir à la Municipalité ce fut une vraie séquence émotion pour ses collègues qui étaient tout retournés. L'ayant vu le lendemain de son annonce, elle a constaté qu'il était soulagé, sans pression et sans délai, pouvant enfin ne s'occuper que de lui. Il a pris une excellente décision pour sa santé.

M. Hay propose que la lettre soit intégrée au procès-verbal.

Mme Bermejo Dubois demande au Président de bien vouloir prendre le temps de lire cette lettre, ce qu'il fait très volontiers ensuite.

M. Bréchon relaye une question qui s'est posée lors de la réunion de groupe, à savoir pourquoi la TVA s'applique sur la taxe forfaitaire?

M. Echenard explique que l'ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée (OTVA) est une prestation imposable pour laquelle on n'a pas le choix puisqu'il s'agit d'une ordonnance fédérale.

Le Président clôt la séance à 20h39 et donne rendez-vous aux conseillers le 11 octobre 2016.

Arthur Petit
Président

Au nom du Conseil communal



Violaine Cherpillod
Secrétaire